

## **DOSSIER DE DEMANDE DE RÉGULARISATION D'UN PLAN D'EAU CRÉÉ AVANT LE 29 MARS 1993**

### **Note préalable**

Toutes les rubriques du présent document concernant votre plan d'eau devront être renseignées le plus justement possible. Les pièces attendues devront être fournies.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits tant que le déclarant n'aura pas transmis les pièces et informations manquantes, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement.

Les demandes insuffisamment ou mal renseignées, jugées irrégulières, s'exposent à une opposition de la part de l'administration, conformément aux articles L.214-3, R.214-35 et R.214-36 du code de l'environnement.

Une visite de terrain pourra être organisée pour vérifier de la justesse des éléments transmis.

A réception de ces éléments, un arrêté préfectoral vous sera proposé permettant d'acter l'existence du plan d'eau et définissant ses caractéristiques principales et son mode de fonctionnement. Le cas échéant, cet arrêté pourra également prescrire des mesures complémentaires selon les caractéristiques et l'état de l'ouvrage en application de l'arrêté ministériel du 27 août 1999 et de manière à répondre à la protection d'éléments mentionnés au L.211.1 du code de l'environnement.

### **Rubrique Loi sur l'eau**

Ce dossier concerne la régularisation des plans d'eau créés avant le 29 mars 1993, dont la superficie est supérieure à 0,1 ha et qui, à ce titre, sont soumis à une procédure loi sur l'eau (art. L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement).

La rubrique 3.2.3.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement est concernée par cette demande.

### **Identité du demandeur (propriétaire du plan d'eau)**

**Raison sociale :** Camping Moulin de Laborde

**Nom et prénom :** VAN BOMMEL Willem

**Adresse :** Laborde

**CP :** 46700 **Commune :** Montcabrier

**Téléphone fixe :** 05.65.24.62.06.

**Téléphone mobile :** .....

**E-mail :** moulindelaborde@wanadoo.fr

**Code SIRET :** 341 003 549 00019

**ou, à défaut date de naissance :** 01/11/1946 (jj/mm/année).

### **Localisation du plan d'eau**

**Commune :** Montcabrier **Lieu-dit :** Laborde

**Parcelles cadastrales et sections :** Section D parcelle 11

Joindre un plan de situation (carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>) où le plan d'eau sera clairement identifié

## Usages du plan d'eau

**Le plan d'eau est utilisé pour :**

- la pêche
- l'irrigation agricole : le prélèvement est déclaré à l'OUGC     oui                     non
- la baignade
- ✗ l'agrément
- ✗ autre (précisez) : canoë, barque

Si le plan d'eau est empoisonné, *précisez les espèces piscicoles présentes* : carpes Koi

.....

## Preuve de l'existence avant le 29 mars 1993

**Date de création du plan d'eau :** printemps 1995

**Documents permettant de prouver son existence avant le 29 mars 1993 ou une demande de création déposée avant cette date (A JOINDRE OBLIGATOIREMENT)**

- Photocopie du plan cadastral
- Photocopie de carte IGN (la date d'édition doit apparaître)
- Courrier(s) administratif(s)
- Facture de réalisation de travaux sur le plan d'eau
- Autres. *Précisez* .....

**Au moment de sa création, le plan d'eau a fait l'objet d'une opposition de la part de l'administration**

- Oui                                     Non

## Description du plan d'eau

Joindre une notice décrivant le mode de fonctionnement du plan d'eau et de ses équipements (moine, pêcherie, barrage, ouvrage de prise d'eau, vanne de fond etc.). Elle sera accompagnée d'un plan de localisation ainsi que les plans côtés et photos de chaque ouvrage.

**Superficie :** 1400 m<sup>2</sup>.

**Profondeur maximale :** 1 m.

**Volume approximatif :** 1000 m<sup>3</sup>.

**Connexion et situation du plan d'eau avec le cours d'eau :**

- Aucune communication avec le cours d'eau
- En barrage du cours d'eau (= le cours d'eau traverse le plan d'eau)
- ✗ Le plan d'eau est alimenté uniquement par des sources ou des eaux de ruissellement puis se jette dans le cours d'eau
- En dérivation ( l'eau est prélevée dans le cours d'eau puis y est restituée en aval)

Nom du cours d'eau à proximité ou alimentant le plan d'eau: la Thèze

Distance entre le plan d'eau et le cours d'eau à l'aval : 95 m.

Largeur du cours d'eau : 2,50 m.

L'ouvrage est situé en zone inondable :     Oui                                    ✗ Non

**Rappel réglementaire :**

Art. L. 215-7-1 du code de l'Environnement : Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géographiques locales.

Concernant la détermination des cours d'eau et notamment sur les bassins du Lot et de la Dordogne hors régions Ségala Limargues une cartographie complète existe, vous pouvez la consulter sur le site « L'État dans le Lot » : <http://www.lot.gouv.fr/>  
En dehors de cette cartographie, tout écoulement est a priori considéré comme un cours d'eau. En cas de besoin, le service police de l'eau peut réaliser une expertise localement.

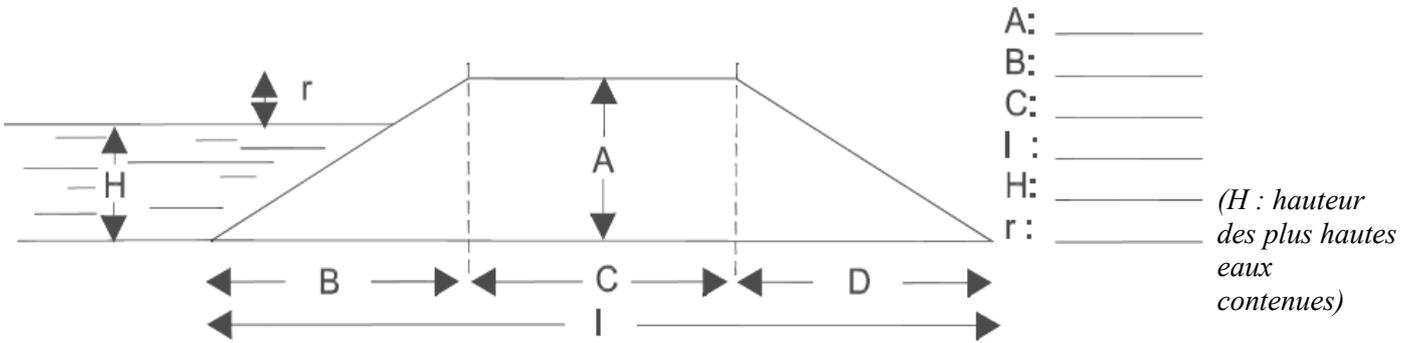
**Equipements du plan d'eau :**

**Existence d'un barrage :**  Oui  Non

Longueur : 1 m.

Nature des matériaux utilisés dans le corps du barrage (remblais, argile, empierrement...) :  
 plaque en fer devant buse de 35 cm de diamètre.

Cotations du barrage: *Indiquez les valeurs demandées sur le plan de coupe type suivant*



**Dispositif(s) de vidange existant(s):**

- Moine hydraulique
- Vanne de fond
- Autres. Précisez.....
- Aucun

**Présence d'un déversoir :**  Oui  Non

**Existence d'une pêcherie à la sortie du plan d'eau :**  Oui  Non

**Présence d'un dispositif de prise d'eau :**  Oui  Non

Cet ouvrage répond à l'obligation réglementaire ci dessous :  Oui  Non ?

Rappel réglementaire :  
 Tout ouvrage doit maintenir dans le lit d'un cours d'eau un débit minimal qui ne peut être inférieur au dixième du module (débit moyen pris sur une durée de 5 ans) du cours d'eau en aval immédiat ou au droit de l'ouvrage, dans la limite de ce qui rentre dans le plan d'eau.

**Environnement du plan d'eau**

**Occupation des parcelles autour du plan d'eau: ( plusieurs choix possibles)**

- Cultures
- Bois
- Prairies
- Zone humide
- Zone urbanisée
- Autres : Précisez.....%

**Présence d'habitations, ouvrages ou activités dans les 400 mètres à minima en aval du plan d'eau :**

- Oui. Précisez l'aménagement et son éloignement par rapport au plan d'eau  
 .....
- Non

**Existence de prélèvements dans le cours d'eau à l'aval du plan d'eau (eau potable / irrigation) :**

- Oui. Précisez .irrigation maïs à env. 300 m.....  Non

## Etat du barrage et de ses équipements

Le barrage présente des désordres ou des dysfonctionnements de type :

- Erosion sur le barrage. *Précisez* .....
- Renard(s) hydraulique(s) (= érosion interne créant une galerie). Nombre : .....
- Galeries d'animaux. Nombre : .....
- Fuites sur le barrage ou sur les organes hydrauliques. *Précisez* .....
- Des arbres menaçant la stabilité du barrage (arbres massifs, penchés sur la crête...)
- Autres. *Précisez* .....

Des équipements sont vétustes ou inopérants :

- Oui. *Précisez* ..... ✕ Non
- Autres. *Précisez* .....

Fait à Montcabrier, le 23 novembre 2021

Le Propriétaire (Signature)

VAN BOMMEL Willem